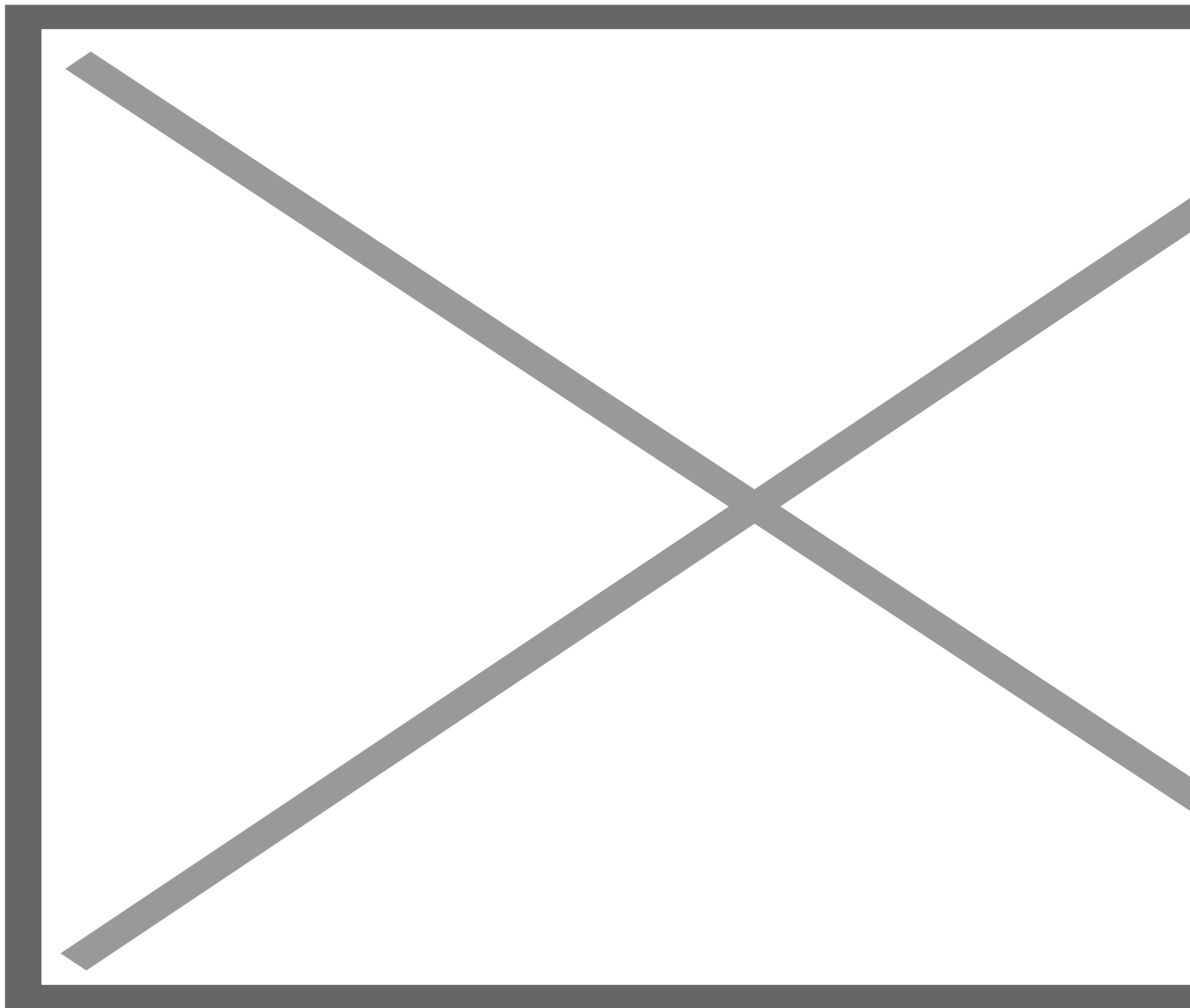

Lâ??enfance prise pour cible : Les enfants palestiniens tuÃ©s par les forces
israÃ©liennes et les colons en Cisjordanie occupÃ©e

Description

Par Defense for Children International â?? Palestine, le 09 septembre 2024



Un impact de balle dans le camp de rÃ©fugiÃ©s dâ??Al-Farâ??a aprÃ©s lâ??assassinat par
IsraÃ©l de Maher Abdullah Ahmad Jawabra, 14 ans, le 8 dÃ©cembre 2023. (Photo : Wahaj
Bani Moufleh / Activestills)

20% des enfants palestiniens tués par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, depuis 2000 ont été tués après le 7 octobre 2023, à un rythme d'un enfant tous les deux jours, déclare Defense for Children International à Palestine (DCIP) dans un rapport publié aujourd'hui.

Le rapport, intitulé « Targeting Childhood : Les enfants palestiniens tués par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée », détaille et analyse les décès d'enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024. Les forces israéliennes ciblent régulièrement les enfants palestiniens avec des balles réelles et des attaques aériennes, empêchent les ambulances et le personnel paramédical d'atteindre les enfants blessés et confisquent les corps des enfants en violation du droit international.

« Les forces israéliennes tuent des enfants palestiniens avec une brutalité et une cruauté calculées dans tout le territoire palestinien occupé », a déclaré Khaled Quzmar, directeur général de la DCIP. « La communauté internationale doit agir de toute urgence en décrétant un embargo sur les armes et des sanctions pour protéger la vie des enfants palestiniens. »

Dans ce rapport, les preuves et les documents recueillis par la DCIP indiquent que les forces israéliennes prennent délibérément pour cible des enfants palestiniens dans le but de leur faire subir des traitements cruels et dégradants jusqu'au moment de leur mort. Les autorités israéliennes, qui ont la possibilité de demander des comptes aux soldats et aux responsables militaires israéliens, ne sont pas disposées à prendre des mesures pour mettre un terme à l'assassinat d'enfants palestiniens.

Ce rapport est basé sur les preuves recueillies par les chercheurs de terrain de DCIP qui ont documenté 141 décès d'enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.

Les chercheurs de DCIP sur le terrain recueillent des déclarations sous serment de témoins oculaires conformément aux normes de l'ONU et sont formés à poser une série de questions non suggestives. Outre les déclarations des témoins oculaires, les enquêteuses de la DCIP examinent les rapports médicaux et images de vidéosurveillance lorsqu'elles sont disponibles. Les enquêteuses confirment le nom complet et la date de naissance de chaque enfant en obtenant une copie de la carte d'identité nationale ou du certificat de naissance de l'enfant.

« Lorsqu'un soldat israélien prend pour cible un enfant palestinien ou qu'un responsable militaire israélien ordonne de prendre un enfant pour cible, elle ou il viole les droits de l'homme internationaux, le droit humanitaire et le droit pénal », déclare Ayed Abu Eqtaish, directeur du programme de responsabilisation de la DCIP. « Pas une seule personne n'est tenue responsable du meurtre de ces enfants, ce qui encourage les forces israéliennes à continuer à tuer en toute impunité. »

Le rapport complet peut être lu et téléchargé [ici](#).

Voici les éléments clés du rapport :

- 20 % des enfants palestiniens tués par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, depuis 2000, ont été tués après le 7 octobre 2023, soit un enfant tous les deux jours.
- Les forces israéliennes prennent délibérément pour cible des enfants non armés et des tireurs d'élite entraînés leur tirent dessus à balles réelles. Les forces israéliennes et les colons ont abattu 116 enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.
- Les forces israéliennes ont tué 25 enfants palestiniens lors d'attaques aériennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024. Certains enfants ont été directement visés, tandis que d'autres ont subi des dommages collatéraux lors d'attaques des forces aériennes israéliennes dans des zones civiles densément peuplées.
- Les forces et les autorités israéliennes refusent systématiquement aux enfants palestiniens leur droit aux soins médicaux en empêchant les ambulances, le personnel paramédical ou les passants de fournir des soins médicaux à un enfant blessé par des balles réelles ou touché par une frappe aérienne israélienne. Dans 43 % des cas mentionnés dans le rapport, les forces israéliennes ont délibérément empêché des enfants palestiniens blessés de recevoir des soins médicaux en retenant et en tirant à balles réelles sur des ambulances, des auxiliaires médicaux et des civils qui tentaient d'apporter de l'aide.
- Les autorités et les forces israéliennes encouragent systématiquement, délibérément et spécifiquement la violence des colons israéliens à l'égard des enfants palestiniens. Les forces israéliennes présentes lors des attaques armées des colons israéliens n'empêchent pas l'agression, n'aident pas les victimes palestiniennes et collaborent souvent avec les colons pour infliger des blessures mortelles. Dans deux cas, les forces israéliennes et les colons ont tiré simultanément sur des enfants palestiniens, et la DCIP n'a pas été en mesure de déterminer quel auteur avait tiré la balle mortelle.
- Les forces israéliennes ont tué au moins 49 enfants palestiniens au cours des incursions meurtrières à grande échelle intensifiées dans les camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.
- Les tirs mortels sur des enfants manifestant en solidarité avec les Palestiniens de Gaza et l'utilisation de balles expansives lors des opérations de répression constituent des crimes de guerre passibles de poursuites devant la CPI. En octobre 2023, les forces israéliennes ont tiré sur quatre enfants palestiniens et les ont tués avec des balles expansionnelles pour augmenter leur taille à l'impact, leur infligeant des lésions internes mortelles.
- La pratique des autorités israéliennes consistant à confisquer et à retenir les corps des Palestiniens constitue une violation du droit international humanitaire et du droit pénal international, qui comprennent l'interdiction absolue des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les autorités israéliennes ont confisqué 18 corps d'enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.
- Les autorités israéliennes veillent à ce que les forces israéliennes continuent de jouir de l'impunité et ne subissent aucune conséquence pour l'exécution extrajudiciaire d'enfants palestiniens. Il n'y a pas eu de suite connue sur l'obligation de rendre des

comptes au cours de cette période de référence.

En vertu du droit international, un(e) enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans, et les enfants ont droit à des protections spéciales, comme le souligne la Convention relative aux droits de l'enfant, le traité sur les droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire. Israël, en tant qu'État partie à la CDE, est tenu de « assurer dans toute la mesure du possible la survie et le développement » des enfants.

Contrairement aux dispositions du droit international relatives aux devoirs et obligations d'une puissance occupante, les responsables militaires israéliens déploient une force létale intentionnelle excessive, disproportionnée et injustifiée à l'encontre des enfants palestiniens, en violation du droit international humanitaire (DIH), du droit pénal international et du droit international des droits de l'homme, ce qui équivaut à des exécutions illégales qui constituent des crimes de guerre et des exécutions extrajudiciaires.

Traduction : JB pour l'Agence Média Palestine

Source : [DCIP](#)

date créée
2024/09/25